

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 28 (1998)
Heft: 3

Artikel: Reraités au volant, attention les vélos!
Autor: J.-R. P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retraités au volant, attention les vélos!

Récemment, un automobiliste Genevois âgé de 76 ans a été condamné à six mois de prison avec sursis et à une contravention de 4000 FF par un tribunal de Thonon. En s'engageant à contresens dans un giratoire, il a provoqué un très grave accident. Ce fait divers pose l'éternelle question de l'aptitude des seniors à la bonne conduite. Le canton de Vaud s'apprête à lancer un programme spécial de prévention.

Naturellement, il n'est pas question de réprimer tous les automobilistes âgés de 70 ans et plus. Mais il faut bien admettre que le système préventif de la visite médicale annuelle ne suffit pas. D'ailleurs, responsables de la prévention des Services des automobiles et de la gendarmerie reconnaissent les limites de cet acte. Les médecins de famille ne se sentent pas le cœur de priver leurs patients de leurs précieux permis... et partant d'une part importante de leur liberté individuelle.

Il n'est pas question ici de publier les chiffres des statistiques sur les kilomètres/accidents aux différents âges. On sait que les septuagénaires roulent moins et plus lentement, mais que, neuf fois sur dix, ils sont responsables des accrochages ou des accidents dans lesquels ils sont impliqués.

Il s'agissait pourtant de trouver une solution satisfaisante et pour les automobilistes âgés et pour les autres usagers de la route. Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles à Lausanne a fait office

de détonnateur dans l'opération qui sera mise sur pied en août prochain à travers le canton. Une première en Suisse.

L'exemple vaudois

Le canton de Vaud devrait montrer l'exemple en proposant une campagne de prévention d'un type nouveau. Pour cela, la gendarmerie, les services sociaux, Pro Senectute, l'Avivo, l'association des moniteurs d'auto-école, le TCS, bref, tout ce qui touche le conducteur, sa santé, sa voiture et la circulation, se sont mobilisés afin de proposer des séances d'information et des tests de conduite. «Il s'agit de sensibiliser les gens, dit Jean-Jacques Rège et surtout d'éviter une campagne anti-vieux...»

L'idée est de confier cette tâche délicate d'information-sensibilisation à des moniteurs d'auto-école retraités. Guy Bovey de Pro Senectute: «Ils seront formés de manière à



Une voiture spéciale au centre ACS de Veltheim (AG) permet de tester les réflexes des conducteurs. Au signal, il faut enfoncer la pédale des freins le plus fort et le plus rapidement possible. Ici, l'élève a mis 38/100^e de secondes pour une poussée de 145 kg.

Photo Yves Debraine

faire passer le message. On pense que l'information sera mieux perçue si elle est dispensée par des moniteurs à la retraite.»

Ainsi, les quelque 25 000 conducteurs vaudois âgés de plus de 70 ans (ce chiffre augmente de 1000 par an), seront-ils invités aux séances d'informations régionalisées. «A partir de là, on leur proposera des tests d'aptitude à la conduite...»

Naturellement, il ne s'agira pas d'agir de manière répressive pour ceux qui montreraient quelques difficultés de conduite. «Il est important de responsabiliser les gens, dit Guy Bovey. Le but premier est de maintenir le permis, pas de le retirer». D'ailleurs, il n'y aura aucune obligation de participation et les résultats resteront confidentiels.

Cours gratuits ?

Aujourd'hui déjà, les différents clubs automobiles (TCS, ACS, ATE) proposent à leurs membres des cours de perfectionnement de conduite. Ces cours se déroulent sur une demi-journée à une journée, en circuit fermé (voir encadré).

Malheureusement, ils sont encore très fortement boudés (100 personnes en 1997 au TCS vaudois) et il n'existe pas à proprement parler de cours destinés aux retraités. Et puis, le prix du cours reste dissuasif. Pour les membres du TCS, le cours de trois heures coûte Fr. 100.-. Pour ceux de l'ACS, la journée revient à Fr. 260.-.

Pour que le système préventif soit efficace, il faudrait que les clubs s'impliquent sérieusement. Par exemple, en offrant quelques heures de conduite pratique avec un moniteur confirmé aux sociétaires ayant atteint l'âge de 70 ans, qui ont cotisé durant un certain nombre d'années à définir.

«Cette solution n'a pas encore été envisagée au TCS, dit Jean-Marc Thévenaz, responsable de la sécurité routière, mais elle est imaginable.

En fait, cette prestation supplémentaire est du domaine du marketing...» En attendant, les futurs cours pour retraités organisés dès l'été prochain seront facturés Fr. 30.-.

Sans permis

S'il est encore relativement aisé de se lancer dans la circulation pour les septuagénaires, les problèmes se posent de manière cruciale dix ans plus tard. Arrive inévitablement le jour où le meilleur des conducteurs doit se séparer de son précieux permis. Et donc d'un moyen de locomotion bien pratique.

«Nous allons également réfléchir, en collaboration avec des associations de retraités, à la manière d'aider les automobilistes qui déposeront leurs permis», dit Guy Bovey.

Plusieurs questions essentielles se posent alors pour ces derniers cas. Comment organiser sa vie sans sa voiture? Comment vivre sans auto? Comment gérer cette situation nouvelle?

«Nous avons songé à soutenir les personnes qui lâcheront leur permis et à développer les transports bénévoles destinés aux personnes sans véhicule.» Il est également important de démontrer les avantages qu'il y a à se séparer d'une voiture. Et principalement l'économie financière substantielle (une petite voiture coûte Fr. 500.- par mois). Sans oublier les soucis en moins, pour l'automobiliste âgé qui se lance dans la circulation, pour son entourage... et pour les autres usagers.

J.-R. P.

Ne pas perdre les pédales

Dans une déclaration de sinistres on a pu lire ces lignes: «... J'ai voulu freiner mais j'ai perdu les pédales... Sans aucune raison apparente ma voiture est partie en dérapage... La voiture de police m'a bien fait signe de ralentir mais le pilier du pont a été le plus rapide...»

Les cours de conduite automobile que donnent nos grands clubs nationaux, ACS et TCS, à Cossonay, Bière ou Veltheim, sont utiles à tous, quel que soit leur nombre d'années au volant. Malheureusement les conducteurs âgés, qui auraient le plus besoin de rafraîchir leurs talents, ne les fréquentent pas assez. Ils pensent bien conduire, comme 78% des personnes interrogées. La prudence ne suffit pas. Il y a les autres et l'inattendu.

Vous roulez en ville, à 40-50 à l'heure, le long d'une file de voitures stationnées, Soudain jaillit de

cette file un enfant en planche à roulette, à quelques mètres de vous. Etes-vous sûr de pouvoir éviter de le tuer ou le blesser? Dans ces cours de conduite vous apprendrez à savoir réagir par divers exercices de freinage (avec ou sans ABS), de maîtrise, de dérapages et d'évitement d'obstacles. A Veltheim par exemple, un véhicule-test vous permet de mesurer, en cas de danger subit, (un feu rouge s'allume soudain sur le capot), votre vitesse de réaction sur la pédale de frein et la force de votre freinage d'urgence.

Un examen médical d'aptitude à la conduite, demandé parfois après 70 ans, ne suffit pas. N'hésitez pas à suivre les cours de conduite du TCS et de l'ACS. Ils sont aussi plaisants qu'utiles. Vous vous sentirez beaucoup plus à l'aise sur la route ensuite.

Yves Debraine